

## **Instance de suivi et de concertation du projet de parc éolien en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier GT environnement du 12 janvier 2015 à La Barre de Monts, salle multifonction "Terre de sel"**

*NB : ce compte-rendu ne reprend que les échanges. Les présentations diffusées lors du GT environnement contiennent des données confidentielles dont l'usage est restreint aux membres du GT.*

X. HINDERMEYER ouvre la séance de travail en rappelant que le cahier des charges pour l'appel d'offres de l'éolien offshore prévoit l'installation d'une instance de concertation et de suivi des projets de parcs éoliens. Pour le parc éolien des Iles d'Yeu et de Noirmoutier, cette instance s'est réunie pour la première fois le 12 novembre 2014 à La Roche-sur-Yon sous la présidence de Monsieur le préfet de Vendée et de Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique. A l'issue de cette réunion, trois groupes de travail thématiques ont été constitués au sein de cette instance : un groupe usages, un groupe socio-économique et un groupe environnement.

Ces groupes vont se réunir à partir du début de l'année 2015. Ils sont ouverts à tous les membres de l'instance de concertation et se réuniront au moins deux fois avant l'ouverture des réunions du débat public, qui aura lieu de mai à fin juillet/début août 2015, en majorité sur le territoire vendéen.

Il rappelle la charte de bonne conduite qui fixe les règles à suivre pour le bon déroulement des réunions de ce groupe de travail :

- COURTOISIE : Respect des horaires de début de réunion (10h00 à 12h30), limitation des interruptions et des sorties, se présenter avant d'intervenir
- ECOUTE : Demander la parole et attendre de l'avoir pour intervenir, garder le silence lors d'une intervention
- RESPECT : Proscrire toute mise en cause des personnes ou des institutions, s'abstenir de tout écart de langage
- TRANSPARENCE : Transmission des invitations et des documents avant les réunions, mise en ligne des réponses apportées aux questions sur un site internet dédié

Il rappelle également que ce groupe de travail vise à améliorer les connaissances, les partager et mettre au point les protocoles des études complémentaires et non de débattre de questions d'opportunité.

Pour cette première réunion les porteurs de projet ("Les éoliennes en mer de Vendée" (LEMV) pour le parc et RTE pour le raccordement électrique) vont faire une présentation de celui-ci, de manière à ce que tous les participants disposent du même niveau d'information. Ensuite, ils feront un premier point global sur l'ensemble des éléments disponibles à ce stade de la concertation : les études déjà réalisées, les principaux enjeux environnementaux et impacts attendus mais aussi des compléments d'études envisagés.

Il indique qu'une seconde réunion du GT aura lieu avant la prochaine réunion plénière de l'instance de concertation prévue le 28 avril 2015 et le lancement du débat public. Elle aura lieu le 2 avril 2015 (à partir de 10h00, dans la présente salle ) et permettra de revenir de façon plus précise sur certains protocoles. Le GT ne se réunirait pas a priori le temps du débat public mais reprendra ses travaux à l'automne.

L. GONZALEZ (LEMV) précise que la présentation a évolué depuis qu'elle a été transmise. Elle précise que le porteur de projet attend une participation active de ce GT, car c'est maintenant que les protocoles doivent être finalisés pour mise en œuvre rapide.

L. FORGET (LEMV) présente le consortium et les deux sociétés de projet qui ont été créées dont « les éoliennes en mer de Vendée » (LEMV) dont le siège est à Nantes. Le choix des fondations jacket sera confirmé en phase de levée des risques qui dure 2 ans (à compter du 3 juin 2014), mais aujourd'hui rien ne permet de le remettre en cause.

### Jalons de l'appel d'offres et des études associées (LEMV)

L'objectif est que l'intégralité du parc éolien fonctionne en 2023.

Le démantèlement est prévu dès maintenant d'une part réglementairement dans l'étude d'impact et d'autre part sous forme de garanties financières.

En réponse à une question de J. AYCAGUER (ADBVB), il est confirmé que la concertation porte à la fois sur le projet de parc et sur son raccordement électrique. Même s'il y a deux maîtres d'ouvrage distincts (LEMV et RTE), le travail est mené de front et donnera lieu à une étude d'impact unique.

### Présentation du projet de raccordement (RTE)

RTE (JM. BOYADJIS) présente les grands principes du raccordement électrique du parc éolien sur le poste de Soullans et la méthode de concertation proposée sur 2015-2016. A ce titre, plusieurs fuseaux de liaison maritime et souterraine et plusieurs emplacements de poste de compensation seront proposés et le GT environnement sera invité à donner son avis pour le choix des solutions de moindre impact. Les grands jalons du raccordement sont : avril 2015 pour arrêter le périmètre de l'aire d'étude du raccordement (secteur géographique à l'intérieur duquel seront étudiées plusieurs possibilités de tracé et d'emplacement de poste) puis janvier 2016 pour arrêter le fuseau de moindre impact du raccordement sous marin et souterrain, le lieu d'atterrissage des câbles et l'emplacement du poste intermédiaire à situer entre l'atterrissage et le poste de Soullans.

A ce jour, on ne connaît pas le point d'atterrissage à ce jour, ni l'emplacement du poste de compensation.

### Méthodologie et définition des études complémentaires (LEMV)

On est au démarrage d'une nouvelle phase avec la présentation des données disponibles à ce jour et les études complémentaires envisagées.

Pour ce projet, le bureau d'étude retenu par les deux maîtres d'ouvrage est le même, ce qui va faciliter l'élaboration d'une étude d'impact unique. Il s'agit de BRL ingénierie qui s'entourera de l'expertise d'autres partenaires : LPO et Bretagne vivante pour la faune volante, Université de la Rochelle UMR Pelagis pour les mammifères marins, IDRA pour le benthos, Biolittoral...

A une question de AM. GRIMAUD (COORLIT 85), il est répondu que ce prestataire a déjà travaillé sur des projets vendéens, notamment le projet de port de Bretignolles et des projets de protection littorale.

Au sujet des aires d'étude, S. MICHEL (AAMP) apprécie la carte modifiée par rapport à la version envoyée, qui lui paraît plus en adéquation avec les aires de répartition des espèces mobiles en présence. Il y aura aussi une aire d'étude immédiate pour le projet de raccordement, mais c'est prématuré de la représenter. Il demande à ce que le projet de parc éolien du banc de Guérande soit systématiquement ajouté sur les cartes. Enfin, il note que le vocabulaire sur les aires d'étude n'est pas homogène sur l'ensemble des projets de parcs éoliens actuellement en développement. LEMV précise que le vocabulaire retenu pour décrire les aires d'étude est homogène avec ceux des projets Fécamp et Dieppe-Le Tréport.

### Géologie et géomorphologie des fonds marins

En réponse à X. METAY (FNE PdL), il est précisé que le volume de remise en suspension en phase travaux dépend directement du choix des fondations et de la technique d'implantation ; il ne peut donc pas être indiqué à ce jour mais les études à venir le préciseront.

Suite à une interrogation de J. BOZEC (SYDEV Vendée énergie), LEMV précise qu'une modélisation 2D et/ou 3D (selon la complexité des fondations) sera réalisée à plusieurs échelles : à la fois au droit de chaque éolienne et sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée. Les premières études tendent à montrer qu'il n'y aurait pas de cumul des effets sur la houle et les courants d'une éolienne à l'autre. De même, la perturbation des courants marins sera étudiée, mais les retours d'expérience laissent à penser qu'il n'y aura pas d'impact.

### Nature des fonds

S. MICHEL (AAMP) indique que l'agence des aires marines protégées sera particulièrement vigilante au devenir des résidus de forage qui peuvent avoir impact sur les habitats benthiques par colmatage des anfractuosités. Ce point devra être étudié de près. LEMV précise que ces éléments en lien avec les choix techniques seront clarifiés.

### Hydrodynamisme et dynamique sédimentaire

AM. GRIMAUD (COORLIT 85) demande des précisions sur la manière dont seront appréhendés les effets cumulés car d'autres projets sont en cours, notamment d'extraction de granulats marins. LEMV indique que ce sont les services de l'Etat qui transmettront la liste des projets à prendre en compte au titre des effets cumulés. LEMV prendra en compte les études d'impact de ces autres projets. Si les effets se rejoignent, une modélisation spécifique serait réalisée.

En réponse à M. GUERIN DAVIET (Association vivre l'île 12 sur 12), LEMV ajoute que l'effet du parc pourrait

être d'atténuer les puissances de transport sédimentaire. Cet effet sera très faible et circonscrit à un petit périmètre. Les impacts du projet de parc éolien ne porteront pas sur les mêmes compartiments que ceux des projets d'extraction.

AM. GRIMAUD (COORLIT 85) demande une carte avec la localisation de ces projets. Cette information sera donnée dans le GT usages.

Y. LE QUELLEC (Vendée nature environnement) insiste sur le fait que la démarche pose des problèmes. En effet, des études préliminaires menées pour répondre à l'appel d'offres, LEMV conclut qu'il y a peu d'impact. Or, les participants au GT ne connaissent pas les études préliminaires. Il demande donc à ce qu'elles soient mises à disposition. LEMV indique vouloir jouer le jeu de la transparence sur les résultats des études préliminaires, mais il y a encore un jeu de concurrence, tant que les autorisations administratives ne sont pas délivrées. L'intégralité des études sera fournie, mais dans le cadre d'une étude exhaustive, c'est à dire celle de l'enquête publique (étude d'impact et annexes).

Il est demandé à ce que le moment venu, des modalités de mise à disposition de l'étude d'impact soient prévues pour faciliter son appropriation par les associations.

Y. LE QUELLEC comprend les explications, mais elles ne le satisfont pas entièrement.

JP. HUGUET (Association NENY) demande de quelles garanties disposera le citoyen. Il est répondu que la doctrine Eviter-Réduire-Compenser (ERC) sera mise en œuvre et les services de l'Etat demanderont des compléments si nécessaire et jugeront si les études sont adaptées.

Les suivis réalisés avant et pendant les travaux, ainsi qu'en cours d'exploitation permettront de vérifier l'adéquation des effets réels avec ceux qui étaient envisagés en phase préalable. En cas de discordance constatée, l'arrêté préfectoral pourra être révisé.

En réponse à une autre question de JP. HUGUET, LEMV répond que si un nouvel exploitant devait succéder à LEMV, celui-ci continuerait à assumer les responsabilités incombant à LEMV.

#### Qualité des eaux et des sédiments

Pas de remarques

#### Acoustique sous-marine et aérienne

Pour répondre à X. METAY (FNE PdL), LEMV indique que l'ambiance sonore est importante en bord de mer comparativement à l'intérieur des terres en raison du vent et de la houle.

S. MICHEL (AAMP) déplore que le suivi passif envisagé ne porte que sur six mois. Les mammifères marins qui fréquentent la zone de projet étant toutes des espèces protégées, il lui semblerait préférable d'avoir une année complète de suivi, voire deux. LEMV précise que la zone est déjà bien connue du fait de la proximité de l'Université de la Rochelle et qu'on dispose déjà d'une année d'écoute et de deux ans d'observations. Les protocoles ont été construits avec les chercheurs experts de ces thématiques. De fait, le protocole retenu est de l'écoute passive sur 2 périodes clés (mars/mai 2015 et sept/Novembre 2015), complété par des observations en bateau et avion entre septembre 2014 et mars 2016.

#### Zones d'inventaires et/ou de protection – Natura 2000

Pas de remarques

#### Mégafaune marine

Pas de remarques

#### Avifaune

E. ROBIN (Association Heliopole) regrette de ne pas avoir reçu les documents de travail, il lui est donc difficile de valider les études envisagées directement en séance. E. CAGNEAUX (préfecture) envoie les documents à toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour participer à ce GT. HELIOPOLE a été intégrée au GT environnement après l'instance plénière et non intégrée à la liste de diffusion ; ce sera rectifié.

S. MICHEL (AAMP) indique que pour caractériser la migration, les observations depuis la côte ne sont pas suffisantes, d'une part parce que l'éloignement est trop important et d'autre part parce qu'elles ne fournissent pas de données nocturnes. Il faut du radar ou de la télémétrie pour certaines espèces. Il est important de mieux connaître les axes de déplacement des oiseaux. Il interroge LEMV sur la possibilité de réguler le fonctionnement du parc en fonction des espèces en présence.

LEMV répond qu'à cette distance des côtes, les radars ne sont pas fiables. Les données historiques des observateurs locaux vont contribuer à la connaissance des dynamiques de populations.

JP. HUGUET (Association NENY) relève des risques qualifiés de modérés pour certaines espèces, mais les pertes ne sont pas compensables. LEMV complète que ces pertes seront mises en relation avec les effectifs des populations qui conduiront à des réponses adaptées en fonction de leur sensibilité. Un risque acceptable sera défini pour chaque espèce. Par ailleurs, il existe des mesures d'atténuation des risques, notamment en termes de signalisation.

### Chiroptères

Pas de remarques

### Habitats et biocénoses benthiques

Au sujet de l'effet récif, S. MICHEL (AAMP) pointe qu'il est systématiquement annoncé comme un effet positif, ce qui est prématuré, d'autant plus qu'on est sur un substrat rocheux. Il y aura un effet récif certes, mais positif pour quels types d'espèces ; ceci devra être étudié. LEMV précise avoir bien en tête que l'effet récif bien que potentiellement positif ne l'est pas nécessairement au regard des espèces de la zone et que les études permettront d'évaluer cet effet comme positif ou négatif.

### Autres peuplements marins et ressources halieutiques

Pas de remarques

### Paysage et patrimoine

E. ROBIN (Association Heliopole) intervient pour dire que l'impact visuel est un sujet très important qui sera suivi de près par les associations. Il faudrait donc leur fournir des données à ce sujet. LEMV répond que les études préliminaires seront approfondies pour aboutir aux photomontages qui seront présentés au cours du débat public ; mais cela prend du temps. LEMV a pris le parti de missionner un bureau d'étude œuvrant selon les méthodologies validées lors de l'examen du projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire.

JP. HUGUET (Association NENY) relate la séance du débat public autour du projet de parc éolien de St Nazaire qui a mis tout le monde d'accord et souhaite qu'il en soit de même pour ce parc vendéen. Des photomontages contestables ont déjà circulé sur le projet des Iles d'Yeu et de Noirmoutier. Il demande aussi à voir des films car ce sont des feux scintillants, dont l'effet visuel n'est pas perceptible sur des photos.

LEMV assure que les remarques seront prises en compte et que le choix des sites pour les prises de vues pourra être fait avec l'expertise des participants du GT.

E. ROBIN (Association Heliopole) insiste sur la sensibilité de ce sujet en Vendée du fait qu'on est sur un dossier qui a déjà un historique. HELIOPOLE a œuvré pour rétablir la vérité qui n'a pas toujours été respectée dans les actions de communication.

AM. GRIMAUD précise que la COORLIT n'a pas d'opposition de principe au projet, mais elle constate que tous les impacts ont été qualifiés de faibles, modérés, négligeables... et que ces affirmations sont basées sur des études dont les membres du GT n'ont pas communication, ce qui va nuire à la qualité du débat. Elle pointe aussi le fait que l'addition d'impacts faibles peut induire un impact qui ne le serait plus, à l'intérieur même du projet. LEMV répond que ce dernier point est pris en compte dans la cadre de l'étude d'impact écosystémique du projet et sera traité, et que pour tout impact, même faible, une étude sera menée. Sur les données, il existe un cadre juridique de la propriété intellectuelle et des enjeux financiers qui ne permettent pas de transmettre l'ensemble des données au fur et à mesure.

E. ROBIN (Association Heliopole) ajoute que cette concertation se place dans le cadre d'un débat citoyen, dans lequel chacun joue son rôle. Il n'y a pas de remise en cause des prestataires mais les porteurs de Instance de concertation et de suivi du projet de parc éolien des Iles d'Yeu et de Noirmoutier – GT environnement - 12/01/2015

projet doivent avoir conscience de la sensibilité locale dont il faut tenir compte. Si on dit toujours que tout est bien, on génère plus d'angoisse qu'on ne rassure !

En réponse à X. METAY (FNE PdL), RTE indique que sur le projet de raccordement, la 1<sup>ère</sup> étape sera la validation du périmètre de l'aire d'étude, qui devrait intervenir avant le débat public. RTE va solliciter des rendez-vous auprès des membres du GT sur février et mars 2015 pour leur présenter les premiers éléments recueillis.

Pour clore la réunion, X. HINDERMEYER indique que, pour la prochaine séance de travail, des sujets plus précis seront ciblés. Etant donnée l'heure tardive, leur choix n'est pas fait en séance mais la question sera posée par messagerie. JP. HUGUET (Association NENY) suggère qu'une information soit faite sur les procédures et l'analyse des dossiers.

X. HINDERMEYER demande aux participants de réserver la journée du 2 avril pour le prochain GT. LEMV précise qu'une nouvelle présentation va être envoyée en amont de ce 2<sup>e</sup> GT avec les effets cumulés, ainsi que des éléments sur les prises de vues pour les photomontages.